



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET MOYENS GÉNÉRAUX**

**SINISTRE RESPONSABILITE CIVILE – SERVICE OPERATIONNEL HYDRAULIQUE -  
OPERATION DE DEBROUSSAILLAGE A LINGHEM – INDEMNISATION D'UN TIERS –  
MONSIEUR DELBARRE ROGER**

Considérant que le 13 octobre 2022, lors de l'opération de débroussaillage sur la commune de Linghem (62120), un agent de la collectivité a par mégarde endommagé le véhicule appartenant à Monsieur DELBARRE Roger, stationné devant son domicile,

Considérant que la responsabilité civile de la collectivité est engagée et qu'il y a lieu d'indemniser Monsieur DELBARRE Roger domicilié à Linghem (62120), 2 Nouvelle Rue pour un montant de 219,55 € TTC selon justificatifs,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de autoriser l'indemnisation jusqu'à 5000 € des préjudices subis par des tiers lors de sinistres dans lesquels la responsabilité de la collectivité est engagée.

**Le Président,**

**DECIDE** d'indemniser Monsieur DELBARRE Roger domicilié à Linghem (62120), 2 Nouvelle Rue pour un montant de 219,55 € TTC, au titre de la responsabilité civile de la collectivité, suite à l'incident survenu le 13 octobre dernier chez Monsieur DELBARRE Roger.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **29 DEC. 2022**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



*Danielle Mannessiez*

**MANNESSIEZ Danielle**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **29 DEC. 2022**

Et de la publication le : **29 DEC. 2022**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



*Danielle Mannessiez*

**MANNESSIEZ Danielle**